Divers

SWISS SKILLS 2027

Vorausscheidungen in Aarau



red. Vom 4. bis 6. März finden in Aarau in der Minoritätsgemeinde die zentralen Vorausscheidungen für die nächsten Berufsschweizermeisterschaften im September 2027 statt. Teilnahmeberechtigt sind EFZ-Florist:innen oder EFZ-Lernende mit Jahrgang 2006 (oder jünger). Die Anmeldung kann ab sofort über Florist.ch vorgenommen werden. Nur wenige Fussminuten von den Swiss-Skills-Vorausscheidungen entfernt findet vom 2. bis 7. März die Ausstellung «Blumen für die Kunst» statt. Bild Vorausscheidungen 2025

red. *Les éliminatoires centralisés des prochains Swiss Skills, qui auront lieu en septembre 2027, se tiendront du 4 au 6 mars à Aarau, à la Minoritätsgemeinde. Sont autorisés à y participer les fleuristes CFC et les apprentis/es CFC nés en 2006 ou après. Les inscriptions sont dès à présent ouvertes sur florist.ch. L'exposition «Des fleurs pour l'art» se déroulera à quelques minutes à pied du lieu des éliminatoires du 2 au 7 mars. Photo: Éliminatoires 2025*

LERNENDE

So geht Weihnachten

red. Die Blumenbörse West in Kerzers FR holt für ihre Weihnachtsausstellung zum ersten Mal Lernende ins Boot. Diese haben mit dem diesjährigen Motto «Winter Wonderlight – Flowers Royal Elegance» bereits die Richtung vorgegeben. «Es wird eine elegante und stilvolle Angelegenheit», sagt Fachlehrerin Martina Beutler, die mit den Drittlehrjahrlernenden der Berufsschule IDM in Thun das Projekt umsetzt. «Ich freue mich, ihnen eine Bühne für ihre Ideen und ihre Kreativität zu geben.» Die Ausstellung dauert vom 22. bis 24. Oktober.

Questions à...

PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Déclaration et autorisation

Dès 2027, de nouvelles règles s'appliqueront au commerce des produits phytosanitaires. Les spécialistes de la Confédération expliquent dans quelle mesure les fleuristes sont concernés.

Pourquoi de nouvelles règles pour les produits phytosanitaires?
Le plan d'action de la Confédération visant à réduire les risques et à assurer une utilisation durable des produits phytosanitaires (PPh), adopté en 2017, ainsi que les débats parlementaires liés aux initiatives sur l'eau potable et les pesticides de 2021, ont motivé ces mesures. Afin d'améliorer la transparence, une obligation de déclaration a été décidée pour le commerce des PPh ainsi que pour l'enregistrement de leur utilisation professionnelle. En 2022, il a été décidé que le permis valable devait être présenté lors de l'achat de PPh autorisés pour un usage professionnel.

Quel est l'objectif de ces mesures?
Ces deux mesures ont été introduites afin de réduire les risques liés aux PPh, mais elles poursuivent des objectifs différents: le permis PPh numérique détermine qui est autorisé à acheter et à utiliser des PPh à usage professionnel. Il présuppose une formation correspondante ou la réussite d'un examen ainsi que des formations continues, et doit garantir une utilisation responsable des PPh. L'obligation de déclaration concernant les PPh indique en revanche quels produits soumis à déclaration sont livrés à qui et quelle quantité de PPh est utilisée.

À qui ces obligations s'appliquent-elles et à qui non?
À partir de 2027, toutes les personnes qui achètent ces produits à titre professionnel devront présenter leur permis PPh valable lors de l'achat. Une bourse aux fleurs qui propose des PPh aux entreprises doit vérifier le permis PPh de sa clientèle. La saisie dans le système informatique fédéral Digiflux reste toutefois facultative jusqu'à nouvel ordre, car des interventions parlementaires cherchent actuellement à assouplir cette obligation. Un magasin de fleurs qui ne propose que des PPh destinés à un usage non professionnel ne doit de toute façon pas les déclarer et n'a pas besoin d'un permis pour les acheter.

Où se situe la limite de l'utilisation commerciale?
Le répertoire des PPh disponible sur psm.admin.ch indique si un produit est autorisé pour un usage non professionnel ou si un permis PPh est nécessaire pour l'acheter et l'utiliser. En ce qui concerne les déclarations via Digiflux, les petits emballages destinés à une surface cultivée de moins de 1000 mètres carrés ne sont en principe pas soumis à déclaration. Les autres produits peuvent, jusqu'à nouvel ordre, être déclarés volontairement.

Qu'en est-il de la production de fleurs coupées?
Toute personne qui utilise des produits phytosanitaires à titre professionnel doit disposer d'un permis PPh, et ce depuis 30 ans. Cela s'applique également aux PPh biologiques ou microbiologiques considérés comme autorisés pour un usage professionnel. (ej)

Une question à nous soumettre?
Contactez-nous:
044 751 81 86
redaktion@florist.ch

TRADUCTION AUTOMATIQUE

Cette traduction de la rubrique Questions à... de Fleuriste 10/2026 a été réalisée avec l'aide de ChatGPT.